

# Collaboration entre l'Institut de Philosophie de l'Université de Neuchâtel et les Départements de Philosophie des Universités de Fribourg et de Berne

## Informations pour les étudiants de Neuchâtel

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires pour suivre des enseignements dans le cadre de la convention **BeNeFri**. Le Bureau de la mobilité se tient à votre disposition; ses coordonnées figurent au bas de ce document.

### BeNeFri

En 1993, les Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg signaient une convention-cadre pour favoriser entre autres la coordination et la répartition des enseignements entre elles (<http://www.unifr.ch/benefri/fr/about/>).

Depuis 2014 une nouvelle convention-cadre remplace les précédentes conventions de branches. Le réseau ainsi mis en place permet aux étudiants inscrits à l'UniNE en Bachelor ou en Master de suivre des enseignements aux Universités de Berne et/ou Fribourg. Dans le cadre de cette convention les trajets des étudiants sont remboursés (voir ci-dessous).

### Nota Bene

Tous les enseignements offerts par les Départements partenaires sont accessibles aux étudiants du réseau BeNeFri.

Les conditions de validation des unités d'enseignement sont celles des plans d'études et des règlements de l'Université d'accueil.

De manière générale, cependant, quel que soit le nombre de crédits obtenus à Berne et/ou à Fribourg, chaque enseignement prévu dans les plans d'études du Bachelor ou du Master de l'Institut de philosophie de l'Université de Neuchâtel doit être validé. D'éventuels crédits obtenus en surplus figureront dans le Supplément du diplôme.

En ce qui concerne le Bachelor, seuls des séminaires et les lectures complémentaires peuvent être remplacés par des enseignements suivis à Berne et/ou à Fribourg, sauf autorisation du professeur responsable

### Démarches :

1. Prendre contact avec le professeur responsable de votre cursus d'études à l'UniNE pour obtenir son accord.
2. Vous inscrire en remplissant le formulaire <http://www.unifr.ch/benefri/fr/pdf/form.pdf>.  
Pour prolonger une inscription d'un semestre, remplir le formulaire <http://www.unifr.ch/benefri/fr/pdf/form.pdf>.
3. Déposer votre formulaire au Bureau de la mobilité d'ici au :  
**28 février 2017 (semestre de printemps)**  
30 septembre 2017 (semestre d'automne)

## Calendrier et programme des cours de l'Université de Fribourg

Calendrier académique: <http://www.unifr.ch/main/calendrier/>.

Le programme de cours sur la base de données « Gestens » de la Faculté des Lettres : <http://gestens.unifr.ch/>.

1. Choisissez : Gestens *Faculté des Lettres*.
2. Cliquez : Bachelor ou Master.
3. Domaine : Philosophie.

### Compte e-mail

Un étudiant qui s'inscrit dans le cadre de BeNeFri à l'Université de Fribourg reçoit **un compte e-mail avec un mot de passe et nom d'utilisateur** de ladite université. Sans ces données un étudiant ne peut pas s'inscrire aux cours. Le délai d'inscription aux accords BeNeFri pour le semestre de printemps 2017 que les étudiants de Neuchâtel doivent prendre en considération dans leur Université d'origine, est le **28 février 2017**. Pour des raisons administratives, il se peut que l'Université de Fribourg n'ait pas établi le compte e-mail avant le délai d'inscription sur Gestens. Si cela se produit, l'étudiant concerné doit prendre contact avec le secrétariat du Département de Philosophie de l'Université de Fribourg.

### Délais importants du semestre de printemps 2017

- • Inscription aux enseignements : **lundi 13 février au vendredi 10 mars 2017**.
- • Annulation de l'inscription aux enseignements : **lundi 13 février au vendredi 7 avril 2017**.  
(uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2017)
- • Inscription aux examens de la session d'été 2017 : **lundi 13 février au vendredi 7 avril 2017**.
- • Inscription aux examens de la session d'automne 2017 : **lundi 19 juin au vendredi 21 juillet 2017**.

### Séminaires et cours

Un étudiant de Neuchâtel peut suivre des séminaires ou des cours à Fribourg. Dans un cours un étudiant en Bachelor ou en Master peut acquérir 6 ECTS. Pour les obtenir, il peut choisir entre deux options: soit écrire un travail sur le cours (thème du travail écrit en relation avec le cours, fixé d'entente avec le professeur) soit passer un examen oral de 40 minutes.

### Procédure d'inscription

Afin de s'inscrire aux examens l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- a) Inscription aux enseignements sur la base de données « Gestens ».
- b) Inscription à l'examen sur la base de données « Gestens ».
- c) Lors d'un **examen oral** l'étudiant doit également prendre un 'rendez-vous' sur le site du Département de Philosophie.

Par exemple, un étudiant suivant un enseignement durant le semestre de printemps 2017 doit s'inscrire dans la base de données « Gestens » du **13 février au 10 mars 2017**. Afin de passer un examen lors de la session d'été 2017, l'étudiant s'inscrit à l'examen sur Gestens **jusqu'au 7 avril 2017**. Enfin, si l'examen est un examen oral il prend un rendez-vous sur le site Internet du Département de Philosophie.

**Gestens** (<http://gestens.unifr.ch/le/cours/f/as/base.asp?page=1>)

Sous la rubrique « **Accès restreint : Etudiants** » : (cliquer sur 'étudiants'). Indiquer son **nom d'utilisateur** et son **mot de passe** pour pouvoir s'inscrire aux enseignements, les annuler ou s'inscrire aux examens.

### **Examens oraux du Département de Philosophie**

Afin que l'étudiant connaisse l'heure et la date précises de son examen oral, il prend un rendez-vous sur Internet au plus tard 8 jours avant chaque examen oral. L'étudiant inscrit aux cours sera informé en temps voulu et recevra un courriel de la part du secrétariat de philosophie contenant toutes les informations nécessaires. Les liens concernant les rendez-vous sont uniquement activés quelques semaines avant et pendant les sessions d'examens.

### **Tentatives aux examens**

Un examen qui n'a pas été réussi peut être répété deux fois. Les trois tentatives ont lieu dans le cadre des quatre sessions d'examens qui suivent la période d'inscription de l'enseignement correspondant.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à vous adresser à

Madame Rose-Marie Graf Département de Philosophie Avenue de l'Europe 20 1700 Fribourg	Tel. 026 300 7524 e-mail : <a href="mailto:philosophie@unifr.ch">philosophie@unifr.ch</a> site : <a href="http://www.unifr.ch/philo">www.unifr.ch/philo</a>
---	---

### **IMPORTANT**

Sans inscription aux études du Réseau BeNeFri, l'inscription aux examens dans les branches des conventions ne pourra pas être prise en compte dans l'université d'accueil et les trajets en transport publics entre les universités du Réseau BeNeFri ne seront pas remboursés. Pour obtenir le remboursement des frais de déplacement, remplir le formulaire adéquat <http://www.unifr.ch/benefri/assets/files/BeNeFri-rembours.pdf>

**ATTENTION, pour le remboursement des trajets : joindre les billets de train ainsi que la photocopie de l'abonnement 1/2 tarif ou abonnement général. Le formulaire doit être validé par la faculté et transmis au bureau de la mobilité.**

L'horaire des trains: [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

---

## **Contacts**

Université de Neuchâtel  
Service immatriculation et mobilité (SIM)  
**Bureau de la mobilité,**  
**Bureau rez, ouest**  
Av. du 1er-Mars 26  
CH-2000 Neuchâtel

tél. ++41 32 718 10 12  
fax ++41 32 718 11 01  
e-mail [bureau.mobilite@unine.ch](mailto:bureau.mobilite@unine.ch)  
<http://www2.unine.ch/mobilite>

Université de Fribourg  
**Secrétariat du Département de Philosophie,**  
Université, Miséricorde,  
Bureau 2024

Av. de l'Europe 20

CH-1700 Fribourg

tél. ++41 26 300 75 24

e-mail : [philosophie@unifr.ch](mailto:philosophie@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/philo](http://www.unifr.ch/philo)

(le secrétariat, bureau 2024, se trouve dans le  
bâtiment 2, près de la bibliothèque de l'Histoire de  
l'art et philosophie).

Mise à jour le 28.02.2017

**Réception par Mme Rose-Marie Graf**

lundi – jeudi de 9h30 - 11h30

Plan Université, Miséricorde :

<http://www.unifr.ch/map/fr/misericorde.php>

Plan Département de philosophie :

[http://lettres.unifr.ch/fileadmin/Documentation/  
Departements/Philosophie/Images/2024.jpg](http://lettres.unifr.ch/fileadmin/Documentation/Departements/Philosophie/Images/2024.jpg)